

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée



COMMUNE DE REAUMUR

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 12 février 2020**

Convocations envoyées le mardi 4 février 2020.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Madame Karine TURQUAND est désignée Secrétaire de Séance.



Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 7 janvier 2020.



N° 2020-8 : Vendée Numérique – Convention d'occupation du domaine privé pour fibre optique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 pour dont 1 pouvoir :

☞ AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom de la commune la convention avec Vendée Numérique pour l'occupation du domaine privé, pour la réalisation de la fibre optique, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

N° 2020-9 : A.P.E.L. de Réaumur – Attribution d'une subvention pour achat de livres année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 pour dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE de reconduire le montant de la subvention de l'année 2019 pour l'année 2020 d'un montant de 20 € par élève quittant le primaire, soit 10 élèves. La subvention versée s'élève donc à 200,00 € (deux cent €).

☞ CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de cette participation financière et de l'inscrire au budget principal 2020.

N° 2020-10 : Etablissements d'apprentissage – Subventions pour l'année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 pour dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE d'accorder une subvention de 30 € par élève pour l'année 2020, au vu des demandes présentées par les établissements d'apprentissage à ce jour et pour celles à venir.

A ce jour, celles présentées sont les suivantes :

- MFR (Chantonay)	30 €
- AFORBAT (La Roche sur Yon)	30 €
- MFR (Vouvant)	30 €
- MFR - IREO (Les Herbiers)	30 €
- BTP-CFA (Saint-Herblain)	30 €
- IREO (Saint-Fulgent)	60 €
- MFR (Mouilleron Saint Germain)	30 €

N° 2020-11 : Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP) – Bilan des travaux et actions réalisés à mi-parcours

	ANNEE 1 2016	ANNEE 2 2017	ANNEE 3 2018
COUT PREVISIONNEL AD'AP	4 160,00 € H.T.	4 840,00 € H.T.	6 300,00 € H.T.
COUT ERP 1 - SALLE SPORTS ET LOISIRS			
COUT ERP 2 - MAIRIE	403,00 € H.T.		
COUT ERP 3 - STADE			
COUT ERP 4 - BIBLIOTHEQUE			
COUT ERP 5- CIMETIERE		1 514,40 € H.T.	
COUT ERP 6 - SKATE-PARK			
COUT ERP 7 - EGLISE			
COUT ERP 8 - SALLE FERCHAULT			
COUT ERP 9 - SALLE JEANNE D'ARC			

COUT ERP 10 - COMMERCE			4 893,64 € H.T.
COUT DES TRAVAUX REALISES AU 31 DECEMBRE 2018	403,00 € H.T.	1 514,40 € H.T.	4 893,64 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 pour dont 1 pouvoir :

☞ VALIDE le bilan à mi-parcours du Programme AD'AP, tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

☞ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer ce programme AD'AP auprès des services instructeurs de la Préfecture et des commissions pour l'accessibilité concernées.

N° 2020-12 : Voirie communale – Tableau de classement des voies communales : Mise à jour

Il en découle des longueurs totales suivantes :

- voies communales à caractère de voirie communale hors agglomération..... 30.322 kms
- voies communales à caractères de rues.....4.870 kms

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 pour dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE le classement dans la voirie communale des rues et des chemins tels que détaillés dans les listings du tableau.

☞ DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à cette modification du tableau et celle qui devra s'ensuivre au niveau des documents cadastraux.

N° 2020-13 : Restaurant scolaire, Salle Ferchault – Travaux de rénovation : Mise à jour de l'autorisation de programmes et crédits de paiement

MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDIT DE PAIEMENT POUR 2019

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
AP17.A	Rénovation du restaurant scolaire, salle Ferchault	521 008 €	0 €	11 129,23 €	587 820,30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 pour dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE de clôturer l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur le Maire lève la séance à 22h20.

★ ★ ★ ★ ★

Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 13 février 2020,
par Monsieur le Maire,
Joël PARPAILLON

